



HONORAIRES D'AGENCE



Fonctionnement des honoraires

Vous désirez recourir à un agent immobilier et vous avez raisons. **Près de 70% de transactions sont réalisées grâce à une agence immobilière.**

Ce spécialiste va s'occuper de **toutes les démarches de votre acquisition et/ou vente immobilière** : estimation au juste prix de la valeur de votre bien sur le marché, rédaction des annonces, publicités, gestion des appels et des visites, vérification de la solvabilité des candidats, visites, devis éventuels, négociation, rédaction de l'avant-contrat,...

En contrepartie, ce partenaire immobilier entièrement dédié au service de votre projet, perçoit des **honoraires seulement dues si l'affaire se conclut**. Ils sont, en cas de vente, le plus souvent indexés sur un pourcentage qui oscille entre **4 et 10 % TTC du prix du bien** et sont **dégressifs** (plus le bien est cher, moins le pourcentage est élevé).

Dans un souci de totale transparence avec nos clients, nous vous indiquons en toute clarté le fonctionnement de cette rémunération. Sur ces honoraires toutes taxes comprises, l'agence immobilière rétribue aux organismes étatiques différentes **taxes et charges**: la TVA de 20% ainsi que les charges sociales de 54,19% du montant restant dû. De la somme restante est prélevée impôt sur le revenu et taxes diverses (pour en savoir plus : <http://www.rsi.fr/cotisations/artisans-commerçants/calcul-des-cotisations/modalites-de-calcul.html>).

Offre de remise sur les honoraires

D'autre part, la société **AZUR PATRIMOINE & IMMOBILIER** s'efforce de tout mettre en œuvre afin de satisfaire au mieux sa clientèle et de la fidéliser.

D'ores et déjà, nous vous proposons **une gamme de services complémentaires de qualité** que nous vous invitons, au préalable, à consulter sur notre site internet.

De plus - dans le cadre de la création de notre société - le montant de la TVA de nos honoraires d'agence vous est offert gracieusement. Ce qui revient à **20 % de réduction de ce montant TTC !**

Vous aurez donc un choix stratégique à opérer entre :

- Augmenter le prix net vendeur de votre bien à la vente,
- Baisser son prix F.A.I. (frais d'agence inclus).

Veillez nous contacter pour connaître les différentes conditions et pour tout type de renseignements complémentaires.